



DEL_2025-23

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 avril 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 20 mars 2025.

Membres présents : (13) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme JACQUEMARD, M. LEHENOFF, M. MEZUI, Mme TENENBAUM, M. AVENA, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, M. FOUILLOT représentée par M. FOUSSET, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (1) : Mme LECOMTE,

Objet : Convention de financement PRE / CESAM

Par délibération du Conseil d'administration du 7 décembre 2023, le CCAS de la ville de Dijon met en œuvre le Programme de Réussite Educative de la ville de Dijon.

Depuis 2006, le dispositif cible les jeunes domiciliés dans les quartiers prioritaires de la Ville (Fontaine d'Ouche et des Grésilles) et/ou scolarisés dans un établissement scolaire classé REP de la Ville de Dijon. Entre 2016 et 2020, grâce à la volonté politique de la Municipalité, le dispositif s'est étendu à l'intégralité du territoire.

La notion de réussite éducative est ici une notion bien plus large que la seule réussite scolaire et comprend les aspects sociaux, culturels, sanitaires et périscolaires des jeunes concernés.

La mise en place de parcours personnalisés permet une prise en charge individualisée et globale de l'enfant au regard de ses besoins et de ses problématiques propres, en veillant à la mobilisation des parents qui peuvent être accompagnés dans la fonction parentale.

C'est dans ce cadre que la PRE propose de renforcer la parentalité à travers le développement de la maîtrise de la langue française.

Une convention de financement entre le CCAS et le CESAM prévoit la réalisation d'une prestation de formation et d'accompagnement des parents dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville de Dijon. Cette prestation concerne la mise en œuvre de l'action "Ateliers Parents" portant sur les compétences linguistiques nécessaires à l'accompagnement de la scolarité des enfants.

Les objectifs des ateliers sont les suivants :

- un premier apprentissage de la langue française / de repères socio linguistiques,
- une sensibilisation au fonctionnement des services publics et aux exigences de la scolarité des enfants à l'école primaire et au collège,
- une orientation vers les dispositifs d'insertion proposés par le prestataire ou tout autre organisme qualifié.

Quatre ateliers seront mis en place à destination des parents accompagnés dans le cadre du PRE de la ville de Dijon : un atelier à l'école élémentaire Darcy (quartier Centre-Ville), deux ateliers à l'école élémentaire Champollion (quartier des Grésilles) et un atelier à la médiathèque Champollion (quartier des Grésilles).

Afin de permettre la continuité des actions du PRE il est proposé de signer la convention jointe au présent rapport.

La prestation sera réglée sur présentation d'une facture tous les trimestres (31 000 € en 2024).

Les membres du conseil d'administration :

- autorisent Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention relative au paiement de la prestation décrite dans la convention annexée au présent rapport et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvent le paiement de cette prestation ;
- prélevent la somme correspondante aux factures sur le budget de l'exercice 2025 du CCAS de la ville de Dijon.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1